

# Travailleurs étrangers au Canada : maintien en emploi dans l'industrie après la transition vers la résidence permanente parmi les titulaires de permis de travail à des fins de travail

par Yuqian Lu et Feng Hou

Date de diffusion : le 27 novembre 2024



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Travailleurs étrangers au Canada : maintien en emploi dans l'industrie après la transition vers la résidence permanente parmi les titulaires de permis de travail à des fins de travail***

par Yuqian Lu et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202401100002-fra>

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) sont devenus une source importante de main-d'œuvre au Canada, surtout dans certains secteurs où la rémunération est faible. En 2021, par exemple, les TET représentaient 18 % de la main-d'œuvre du secteur agricole et 10 % de celle du secteur des services d'hébergement et de restauration<sup>1</sup>. Les TET peuvent également jouer un rôle durable pour ce qui est d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre, car en moyenne, le tiers des titulaires de permis de travail ont fait la transition vers la résidence permanente dans les cinq ans suivant la réception de leur premier permis de travail (Lu et Hou, 2024). Toutefois, tous les TET ne demeurent pas dans leur industrie initiale après l'obtention de la résidence permanente. Une meilleure compréhension du maintien en emploi des TET dans l'industrie peut aider les industries et les décideurs à élaborer des programmes de main-d'œuvre adaptés aux besoins de l'industrie et de ses travailleurs.

Quelques études antérieures de Statistique Canada ont porté sur le maintien en emploi des TET dans les industries de l'agriculture primaire, de la fabrication d'aliments, et des services d'hébergement et de restauration. Ces études ont montré que, cinq ans après la transition vers la résidence permanente, de 20 % à 50 % des TET sont demeurés dans la même industrie que celle de leur premier emploi au Canada, selon leur niveau de compétence professionnelle et leur secteur industriel initial (Xu et coll., 2024; Zhang et coll., 2024; Zhong et coll., 2024).

Le présent article fournit une analyse plus complète du maintien en emploi dans l'industrie des TET après leur transition vers la résidence permanente, puisqu'il comporte un examen de tous les TET qui occupaient un emploi rémunéré au Canada à titre de titulaires de permis de travail aux fins de travail (ci-après appelés les RPPT, pour résidents permanents ayant eu un permis de travail)<sup>2</sup>. Dans cette analyse, les auteurs se concentrent sur les RPPT ayant effectué la transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2020 et évaluent le maintien en emploi dans l'industrie selon le type de permis de travail et le secteur industriel. Dans le présent article, le maintien en emploi dans l'industrie désigne le maintien d'un emploi rémunéré dans la même industrie que celle où le RPPT était employé avant sa transition vers la résidence permanente (pour obtenir plus de détails, voir la section « Données et définitions »). Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait de ne pas demeurer dans la même industrie, notamment changer d'industrie, devenir travailleur autonome<sup>3</sup>, ne pas avoir d'emploi ou être absent des fichiers de données fiscales.

1. Les auteurs ont mis à jour les estimations dans l'étude de Lu et Hou (2023).
2. Les titulaires de permis de travail aux fins d'études et pour des raisons humanitaires ou de compassion, ainsi que les demandeurs de résidence permanente, ne sont pas inclus dans l'analyse.
3. L'industrie des travailleurs autonomes ne peut pas être déterminée à partir du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre utilisé dans le présent article.

## Plus des deux tiers des titulaires de permis de travail à des fins de travail sont demeurés dans le même secteur un an après la transition, et d'importantes variations ont été observées entre les programmes de permis de travail

Un an après leur transition vers la résidence permanente, la majorité des RPPT ont continué de travailler dans le secteur où ils travaillaient en tant que titulaires de permis de travail. Plus précisément, de 72 % à 81 % des participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) (à l'exception des travailleurs agricoles et des aides familiaux résidents), des participants aux accords et aux arrangements internationaux et des personnes mutées au sein d'une entreprise travaillaient dans la même industrie après leur transition vers la résidence permanente (tableau 1).

Tableau 1

Maintien en emploi dans l'industrie des titulaires de permis de travail ayant fait la transition vers la résidence permanente, selon le programme de permis de travail antérieur

	Nombre de personnes	Un an après la transition					Absent des fichiers de données fiscales	Emploi dans la même industrie à la cinquième année
		Même industrie	Industrie différente	Travailleur autonome	Personne sans emploi	Absent des données fiscales		
	nombre	pourcentage						
<b>Transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2015</b>	<b>184 110</b>	<b>68,4</b>	<b>20,8</b>	<b>2,6</b>	<b>4,9</b>	<b>3,2</b>	<b>43,2</b>	
<b>Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)</b>								
Programmes agricoles	2 800	68,8	25,8	2,5	2,1	0,9	43,3	
Programme des aides familiaux résidents	16 970	50,3	40,6	3,0	5,3	0,8	28,6	
Autres, plus qualifiés	42 130	77,6	14,3	2,6	2,8	2,7	53,4	
Autres, moins qualifiés	13 510	75,3	19,4	1,9	2,5	0,9	46,0	
<b>Programme de mobilité internationale</b>								
Accords ou arrangements internationaux	17 950	75,0	16,8	2,2	2,9	3,2	46,8	
Personnes mutées au sein d'une entreprise	6 740	77,2	13,1	0,9	2,3	6,5	51,4	
Programme d'échange pour les jeunes	13 530	59,6	25,7	3,6	5,0	6,0	33,1	
Conjoints de travailleurs qualifiés	16 380	64,8	18,3	3,4	10,5	3,0	41,5	
Conjoints d'étudiants	2 590	58,0	19,4	3,2	15,6	3,8	33,4	
Emploi après l'obtention du diplôme	40 150	64,7	22,0	2,5	6,2	4,5	39,0	
Autre, aux fins de travail	11 370	69,0	21,2	2,3	4,8	2,7	44,7	
<b>Transition vers la résidence permanente entre 2016 et 2020</b>	<b>274 740</b>	<b>67,6</b>	<b>21,4</b>	<b>2,9</b>	<b>5,0</b>	<b>3,1</b>	<b>..</b>	
<b>Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)</b>								
Programmes agricoles	2 690	49,5	40,9	4,9	3,3	1,5	..	
Programme des aides familiaux résidents	12 320	48,7	44,2	2,0	4,7	0,4	..	
Autres, plus qualifiés	28 990	73,9	16,3	3,1	3,9	2,7	..	
Autres, moins qualifiés	8 380	74,6	17,2	3,1	4,0	1,2	..	
<b>Programme de mobilité internationale</b>								
Accords ou arrangements internationaux	27 460	72,4	18,4	2,6	4,0	2,7	..	
Personnes mutées au sein d'une entreprise	11 860	81,2	11,5	0,6	1,8	4,9	..	
Programme d'échange pour les jeunes	24 270	64,7	22,7	3,3	3,7	5,5	..	
Conjoints de travailleurs qualifiés	27 950	63,2	21,0	3,6	9,7	2,5	..	
Conjoints d'étudiants	6 100	61,6	22,0	4,2	10,5	1,8	..	
Emploi après l'obtention du diplôme	113 810	67,3	22,1	2,8	4,8	3,0	..	
Autre, aux fins de travail	10 920	69,9	17,6	3,0	4,6	4,8	..	

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note :** Le nombre de personnes est arrondi à la dizaine près. En raison de l'arrondissement, la somme des sous-catégories peut ne pas correspondre au total.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Environ la moitié des aides familiaux résidants travaillaient dans le même secteur un an après leur transition, ce qui représentait la plus faible proportion parmi les divers types de programmes de permis de travail. Dans les programmes agricoles, 69 % des personnes ayant reçu leur résidence permanente au cours de la période de 2011 à 2015 sont demeurées dans le même secteur un an après la transition, tandis que le taux de maintien en emploi a diminué pour se situer à 49 % pour la cohorte de 2016 à 2020.

Dans l'ensemble, pour les deux cohortes, environ 92 % des RPPT ont continué de travailler (y compris à leur compte) un an après la transition. Environ 5 % des RPPT n'ont pas déclaré de revenu d'emploi<sup>4</sup> et 3 % étaient absents des fichiers de données fiscales<sup>5</sup>.

Les RPPT qui étaient les conjoints de travailleurs ou d'étudiants étrangers affichaient la plus forte incidence de non-emploi (10 % à 16 %) un an après leur transition vers la résidence permanente. En revanche, les personnes mutées au sein d'une entreprise et les participants au programme d'échange pour les jeunes enregistraient le taux le plus élevé d'absence dans les fichiers de données fiscales (5 % à 7 %).

Cinq ans après la transition vers la résidence permanente, le taux de maintien en emploi dans l'industrie de la cohorte de 2011 à 2015 a diminué pour s'établir à 43 %, soit 25 points de pourcentage en dessous du taux observé la première année. Parmi les principaux programmes de permis de travail, seuls les participants au PTET hautement qualifiés<sup>6</sup> et les personnes mutées au sein d'une entreprise ont continué d'afficher un taux de maintien en emploi sur cinq ans supérieur à 50 %. Le taux de maintien en emploi le plus faible (29 %) a été observé chez les aides familiaux résidants.

## **Les titulaires de permis de travail aux fins de travail ayant travaillé dans les secteurs des services publics, des soins de santé et de l'assistance sociale, et de la finance et des assurances étaient les plus susceptibles de demeurer dans le même secteur après leur transition vers la résidence permanente**

Le taux de maintien en emploi dans l'industrie variait considérablement non seulement entre les programmes de permis de travail, mais également entre les secteurs où des RPPT étaient auparavant employés.

Pour les deux cohortes de transition, de 2011 à 2015 et de 2016 à 2020, les RPPT qui travaillaient dans les secteurs des services publics, des soins de santé et de l'assistance sociale, ainsi que de la finance et des assurances ont enregistré des taux de maintien en emploi élevés un an après la transition, ceux-ci se situaient entre 75 % et 81 % (tableau 2).

En revanche, de faibles taux de maintien en emploi, allant de 37 % à 53 %, ont été observés pour les RPPT auparavant employés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la

4. Les autres revenus d'emploi déclarés dans les déclarations de revenus des particuliers, comme les pourboires et les gratifications, ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

5. Les personnes absentes des fichiers de données administratives fiscales peuvent ne pas avoir résidé au Canada au cours de l'année donnée.

6. La plupart des permis de travail délivrés en vertu du PTET précisent la profession prévue selon la Classification nationale des professions de 2016. Les compétences plus spécialisées désignent les niveaux de compétences professionnelles 0 (postes de gestion), A (postes professionnels) et B (emplois techniques ou spécialisés). Les employés peu qualifiés désignent les niveaux C (postes intermédiaires et de bureau) et D (emplois manuels).

chasse, des services immobiliers et services de location et de location à bail, et de la gestion de sociétés et d'entreprises.

Les taux de maintien en emploi de la cohorte de 2016 à 2020 différaient nettement de ceux de la cohorte de 2011 à 2015 dans certains secteurs industriels, comme celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (en baisse de 13 points de pourcentage).

Des taux relativement plus élevés de travailleurs autonomes un an après la transition vers la résidence permanente (5 % à 7 %) ont été observés parmi les anciens RPPT ayant travaillé dans la construction, le transport et l'entreposage, ainsi que dans les arts, les spectacles et les loisirs.

Tableau 2

Maintien en emploi dans l'industrie des titulaires de permis de travail ayant fait la transition vers la résidence permanente, selon l'industrie

	Nombre de personnes	Un an après la transition					Absent des fichiers de données fiscales	Emploi dans la même industrie à la cinquième année
		Même industrie	Industrie différente	Travailleur autonome	Personne sans emploi			
	nombre	pourcentage						
<b>Transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2015</b>								
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2 810	52,8	39,1	2,8	3,6	1,7	24,1	
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2 350	74,7	16,9	0,5	3,1	4,8	43,0	
Services publics	580	80,3	14,9	0,7	1,4	2,8	58,0	
Construction	8 820	70,3	16,5	5,8	3,9	3,4	47,3	
Fabrication	15 050	74,0	18,8	1,5	3,2	2,5	48,9	
Commerce de gros	7 040	60,1	27,2	2,7	5,9	4,2	32,3	
Commerce de détail	19 040	64,1	23,4	2,7	6,4	3,3	35,5	
Transport et entreposage	4 460	70,4	17,1	5,6	4,7	2,3	49,0	
Industrie de l'information et industrie culturelle	5 990	68,9	21,1	2,4	3,4	4,2	36,9	
Finance et assurances	7 190	77,1	13,8	1,5	3,8	3,9	55,2	
Services immobiliers et services de location et de location à bail	4 650	46,2	42,2	3,6	6,3	1,7	19,4	
Services professionnels, scientifiques et techniques	23 090	69,9	19,2	2,1	4,0	4,7	45,1	
Gestion de sociétés et d'entreprises	920	36,7	52,6	2,3	4,6	3,8	8,7	
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	10 650	54,3	32,7	3,4	5,9	3,8	21,6	
Services d'enseignement	10 260	66,3	16,4	3,0	7,8	6,6	46,7	
Soins de santé et assistance sociale	13 700	81,4	10,1	2,3	4,3	1,9	64,9	
Arts, spectacles et loisirs	1 920	62,9	24,4	4,7	3,9	4,1	28,7	
Services d'hébergement et de restauration	33 250	76,0	16,0	1,5	4,6	1,9	46,9	
Autres services (sauf les administrations publiques)	10 820	45,5	41,2	4,2	6,8	2,3	20,8	
Administrations publiques	1 550	72,0	19,7	1,5	3,4	3,4	51,2	
<b>Transition vers la résidence permanente entre 2016 et 2020</b>								
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3 670	47,8	40,4	4,9	4,8	2,1	..	
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1 680	61,5	26,8	0,8	4,5	6,3	..	
Services publics	610	75,4	17,7	2,3	1,7	3,0	..	
Construction	12 740	62,1	21,4	7,2	5,1	4,1	..	
Fabrication	23 750	72,3	19,4	2,2	3,6	2,5	..	
Commerce de gros	12 090	58,9	29,3	2,7	5,5	3,5	..	
Commerce de détail	29 930	59,3	27,0	3,3	7,3	3,0	..	
Transport et entreposage	11 360	70,5	17,1	4,7	5,3	2,5	..	
Industrie de l'information et industrie culturelle	12 050	70,3	22,1	2,2	2,8	2,7	..	
Finance et assurances	15 310	79,6	13,0	1,5	3,1	2,8	..	
Services immobiliers et services de location et de location à bail	6 650	45,1	42,4	3,7	6,1	2,6	..	
Services professionnels, scientifiques et techniques	41 870	74,6	16,6	2,0	3,2	3,7	..	
Gestion de sociétés et d'entreprises	1 130	51,8	38,9	1,7	4,0	3,6	..	
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	17 230	54,4	32,9	3,4	6,0	3,2	..	
Services d'enseignement	14 760	69,8	15,5	3,2	6,1	5,4	..	
Soins de santé et assistance sociale	16 320	79,5	11,4	2,5	4,5	2,2	..	
Arts, spectacles et loisirs	2 650	60,2	25,6	5,4	4,6	4,2	..	
Services d'hébergement et de restauration	39 480	69,7	19,7	2,2	6,1	2,3	..	
Autres services (sauf les administrations publiques)	8 910	55,9	31,3	3,9	6,5	2,4	..	
Administrations publiques	2 580	83,5	12,1	0,7	1,7	2,0	..	

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note** : Le nombre de personnes est arrondi à la dizaine près.**Sources** : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Cinq ans après la transition vers la résidence permanente, les taux de maintien en emploi ont diminué dans tous les secteurs, mais avec des ampleurs variées. Plus de la moitié des personnes de la cohorte de 2011 à 2015 qui travaillaient auparavant dans le secteur des services publics (58 %), de la finance et des assurances (55 %) et des soins de santé et de l'assistance sociale (65 %) travaillaient toujours dans le même secteur qu'avant leur transition. À l'extrémité inférieure de l'éventail, le taux de maintien en emploi sur cinq ans était de 19 % pour ceux qui travaillaient auparavant dans le secteur des services immobiliers et des services de location et de location à bail, et de 9 % dans la gestion de sociétés et d'entreprises.

En résumé, de nombreux résidents permanents qui étaient auparavant titulaires d'un permis de travail aux fins de travail et occupaient un emploi avant la transition vers la résidence permanente ont continué de travailler dans le même secteur au cours de la première année suivant l'obtention de la résidence permanente. Parmi les RPPT ayant fait la transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2020, environ 92 % ont continué d'occuper un emploi (y compris le travail autonome) un an après leur transition, plus des deux tiers continuant de travailler dans le même secteur. Toutefois, cinq ans après la transition, le taux de maintien en emploi dans l'industrie a fortement diminué pour s'établir à 43 % pour la cohorte de 2011 à 2015.

Dans l'ensemble des programmes de permis de travail, les participants aux programmes des aides familiaux résidents enregistraient les taux les plus faibles de maintien en emploi dans l'industrie. La plupart des emplois d'aides familiaux résidents étant physiquement et mentalement exigeants et nécessitant souvent une disponibilité 24 heures sur 24, de nombreux participants peuvent chercher, après la transition, un emploi présentant des conditions de travail plus favorables. À l'inverse, les participants d'autres catégories de PTET (sauf les programmes agricoles), les participants à des accords et à des arrangements internationaux et les personnes mutées au sein d'une entreprise ont affiché des taux de maintien en emploi dans l'industrie plus élevés. Ces groupes ont généralement déclaré des revenus annuels élevés pendant leur emploi de TET (Lu et Picot, 2024).

Par secteur industriel, de faibles taux de maintien en emploi dans l'industrie après la transition vers la résidence permanente ont été observés pour les RPPT ayant travaillé dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, des services immobiliers et services de location et de location à bail, et des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement. En revanche, les personnes employées dans les secteurs des services publics, de la finance et des assurances, ainsi que des soins de santé et de l'assistance sociale avaient tendance à enregistrer des taux de maintien en emploi dans l'industrie relativement élevés. Ces différences dans les taux de maintien en emploi entre les secteurs sont probablement liées à des variations dans les niveaux de salaire, les conditions de travail, la stabilité d'emploi, les exigences en matière de compétences particulières et d'autres facteurs potentiels.

## Données et définitions

Les données sur les RPPT sont tirées du Fichier des résidents non permanents, qui contient des renseignements sur tous les résidents temporaires ayant reçu un permis temporaire (à l'exclusion des permis de visiteur) pour entrer au Canada entre 1980 et 2022. Les renseignements sur l'emploi sont obtenus en couplant ce fichier au Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, qui contient actuellement les données des particuliers tirées des fichiers administratifs T1 et du T4 jusqu'à 2021.

La présente analyse porte sur les anciens TET âgés de 25 à 54 ans lors de leur immigration qui ont fait la transition vers la résidence permanente entre 2011 et 2020 et qui ont occupé leur dernier emploi rémunéré au Canada avant la transition avec un permis de travail à des fins de travail. Les enregistrements pour les emplois antérieurs à la transition ayant eu lieu plus de cinq ans avant la



transition ou pour lesquels le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord manquait ne sont pas inclus (environ 16 000 personnes, soit 4 %).

## Auteurs

Yuqian Lu et Feng Hou travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Marc Frenette et Xue Li pour leurs conseils et leurs commentaires sur une version antérieure de cet article.

## Bibliographie

Lu, Y. et F. Hou (2023). [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 3, n° 12, p. 1 à 7.

Lu, Y. et F. Hou (2024). [Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 6, p. 1 à 7.

Lu, Y. et G. Picot (2024). [Travailleurs étrangers au Canada : participation à la vie active chez les résidents temporaires ayant un emploi rémunéré en 2019](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 3, p. 1 à 6.

Xu, L., Y. Lu et J. Zhong (2024). [Travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture primaire au Canada : transition de la résidence temporaire à la résidence permanente et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 3, p. 1 à 14.

Zhang, J., Y. Lu, Y. Choi et J. Zhong (2024). [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 1, p. 1 à 11.

Zhong, J., Y. Lu, Y. Choi et J. Zhang (2024). [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#). *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, n° 1, p. 1 à 11.